



COMMUNE DE LA PLAINE SUR MER

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 12 DECEMBRE 2019 – 20 H 30

Conseillers en exercice : 26 - Présents : 15 - Pouvoirs : 6 - Votants : 21 - Majorité absolue : 12

Date de convocation du conseil municipal : 6 décembre 2019

Date d'affichage de l'ordre du jour : 6 décembre 2019

Etaient présents

Michel BAHUAUD, maire,

René BERTHE, Daniel BENARD, Séverine MARCHAND, Adjointes,

Jean-Pierre GUIHEUX, Jacky VINET, Maryse MOINEREAU, Pierre-Louis GELY, Isabelle LERAY, Caroline GARNIER-RIALLAND, Bruno MARCANDELLA, Jean-Claude PELATAN, Thérèse COUÉDEL, Jean GÉRARD, Germaine LEBRUN.

Etaient excusés

Annie FORTINEAU qui a donné pouvoir Michel BAHUAUD, Danièle VINCENT qui a donné pouvoir à René BERTHE, Patrick FEVRE qui a donné pouvoir à Jean-Pierre GUIHEUX, Josette LADEUILLE qui a donné pouvoir à Pierre-Louis GELY, Ollivier LERAY qui a donné pouvoir à Isabelle LERAY, Ludovic LE GOFF, Meggie DIAIS, Vanessa ANDRIET qui a donné pouvoir à Thérèse COUÉDEL.

Etaient absents

Benoît PACAUD, Stéphane ANDRE, Gaëtan LERAY.

Secrétaire de séance : Séverine MARCHAND - Adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

FINANCES

- + Débat d'orientation budgétaire 2020
- + Décision modificative n°2/2019 Budget principal
- + Décision modificative n°2/2019 Budget annexe PORTS
- + Travaux d'ancrage des pontons sur pieux au port de Gravette : demande de subvention au Département
- + Rattachement des charges et des produits à l'exercice – budgets annexes M14
- + ZAC Extension du centre-bourg : CRAC au 31/12/2018 (Compte-rendu d'activité à la collectivité)
- + Projet d'aménagement route de la Prée : demande de subvention DSIL
- + Projet de rénovation du beffroi de l'église : Lancement de la consultation et demande de subvention DETR

INTERCOMMUNALITE

- + Transfert APS/ALSH : Mise à disposition auprès de la commune des agents transférés

PERSONNEL COMMUNAL

- ✚ Modification du tableau des effectifs

COMMUNICATIONS DIVERSES

FINANCES

I – 10 - 2019 / DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-1 concernant la tenue du débat d'orientation budgétaire avant la séance de vote du budget primitif,

Vu la réunion de la commission des finances du 2 décembre 2019 au cours de laquelle l'orientation budgétaire 2020 a été présentée,

Vu le rapport détaillé des orientations budgétaires,

Considérant que la commission des Finances sera prochainement réunie pour examiner en détail le projet de budget primitif 2020,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir pris connaissance des éléments suivants :

- *la description du contexte financier international, national et local,*
- *l'état des comptes 2019 au 2 décembre et son incidence sur le plan pluriannuel d'investissement,*

L'analyse des résultats de l'exercice 2018 et l'état provisoire des comptes 2019 démontrent une situation financière saine. La progression de l'épargne nette s'explique par des économies de gestion, la légère progression du volume des dotations de l'Etat et la majoration des taux des impôts communaux 2017 et 2018. Les mesures prises en 2017 ont permis de redresser l'équilibre budgétaire menacé par l'effet ciseau dû à la réduction de l'écart entre les dépenses et les recettes. Cependant, les incertitudes liées au contexte national et aux efforts supplémentaires qui pourraient être demandés dans l'avenir aux collectivités locales, incitent à la plus grande vigilance.

- *les données fiscales et budgétaires communales résultant des quatre derniers exercices comptables,*
- *les ratios financiers par habitant,*
- *la capacité de désendettement,*
- *les prévisions budgétaires 2020 qui seront soumises à l'examen détaillé de la commission des Finances, comme suit :*

Section de fonctionnement : 4 686 795 €

Le virement prévisionnel à la section d'investissement s'établit à environ 70 085 €.

L'orientation budgétaire 2020 repose sur :

- *une progression des recettes fiscales du fait de la revalorisation des bases de 0.9 % et le gel des taux d'impôts communaux*
- *la poursuite des économies de gestion*
- *la prise en compte des transferts de compétences (services enfance, ports et eaux pluviales urbaines au 1^{er} janvier 2020)*

Section d'investissement (sans les restes à réaliser 2019) : 1 781 028 €

La section d'investissement a été ajustée en fonction des priorités établies parmi les projets communaux.

- Les principales opérations prévues au budget primitif 2020 sont :

Aménagements :

- ✓ Aménagements de sécurité
- ✓ Programme annuel d'entretien de voirie
- ✓ Création d'un giratoire boulevard des Nations Unies (RD 96)
- ✓ Travaux de sécurité et de remise en état de la route de la Prée et de la rue de l'Ilot
- ✓ Poursuite des effacements des réseaux aériens Boulevard de la Tara (sous maîtrise d'œuvre du SYDELA)
- ✓ Poursuite de la mise en œuvre de l'Agenda d'accessibilité programmée
- ✓ Ossuaire du cimetière
- ✓ Poursuite de la refonte de la signalétique
- ✓ Réfection du beffroi de l'église
- ✓ Amélioration thermique des studios de l'Ormelette
- ✓ Rénovation des 3 terrains de tennis

Etudes et autres prestations ou acquisitions :

- ✓ Etude et maîtrise d'œuvre du restaurant scolaire
- ✓ Poursuite de la conception de nouveaux quartiers d'habitat en extension du centre-bourg sous forme de ZAC
- ✓ Acquisition d'une tondeuse autoportée et d'une remorque
- ✓ Acquisition de mobilier, de matériel informatique et technique

- L'endettement

Chaque programme fait l'objet d'un plan de financement permettant d'en assurer la réalisation en respectant un endettement supportable par la collectivité.

Au 1er janvier 2020, l'endettement de la commune s'élèvera à 3 935 021.90 €.

- La capacité de désendettement

La capacité de désendettement de la commune de La Plaine sur Mer est bonne puisqu'elle est de 3.64 années au 31 décembre 2018. La capacité globale de l'ensemble des collectivités de France est de 5.2 années en 2018.

- L'orientation générale du budget

Monsieur le Maire propose le renouvellement des engagements suivants :

- ✓ Maîtriser les dépenses de fonctionnement
- ✓ Optimiser les recettes
- ✓ Maintenir un haut niveau d'aménagement et d'entretien des équipements publics pour répondre aux besoins de la population, en privilégiant en 2020 les travaux d'aménagement de sécurité et de voirie et la réfection du beffroi de l'église
- ✓ Adhérer à diverses formes de mutualisation dans le cadre de la coopération intercommunale : groupements de commandes, services communs, schéma de mutualisation
- ✓ Limiter l'endettement selon un plan pluriannuel d'investissement compatible avec les capacités d'autofinancement et d'épargne nette.

Les investissements 2020 seront financés par l'inscription d'un emprunt provisoire de 803 546 € qui sera supprimé au budget supplémentaire et remplacé par l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2019.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil municipal**

VALIDE la politique budgétaire de la commune décrite dans le rapport annexé au débat d'orientation budgétaire 2020 (Annexe DCM I-10-2019).

Adopté à 17 voix pour et 4 abstentions

II – 10 – 2019 / DECISION MODIFICATIVE N°2/2019 BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le budget principal 2019 voté le 25 mars 2019,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 26 novembre 2019,
Entendu l'exposé de monsieur le maire,

**Après en avoir délibéré,
le Conseil municipal**

APPROUVE la décision modificative n° 2/2019 du budget principal comportant les écritures d'ajustement du budget 2019 :

Partie fonctionnement :

Chapitre	Dépenses	Recettes
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		43 333 €
70 Produits des services, du domaine		940 €
73 Impôts et taxes		53 758 €
74 Dotations et participations		-13 685 €
75 Autres produits de gestion courante		19 992 €
77 Produits exceptionnels		39 128 €
023 Virement à la section d'investissement	141 466 €	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000 €	
<u>Total fonctionnement</u>	<u>143 466 €</u>	<u>143 466 €</u>

Partie investissement :

Chapitre	Dépenses	Recettes
021 Virement à la section d'investissement		141 466 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		2 000 €
10 Dotations, fonds divers et réserves		2 700 €
13 Subvention d'investissement		-144 432 €
16 Emprunts et dettes assimilées		-200 000 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	43 333 €	
20 Immobilisations incorporelles	-2 580 €	
204 Subventions d'investissement versées	-19 583 €	
21 Immobilisations corporelles	-24 744 €	

23 Immobilisations en cours	-194 692 €	
<u>Total investissement</u>	<u>-198 266 €</u>	<u>-198 266 €</u>

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et à Madame la Comptable publique.

Adopté à l'unanimité

III – 10 – 2019 / DECISION MODIFICATIVE N°2/2019 BUDGET ANNEXE PORTS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget annexe « Ports » 2019,

Vu la décision modificative n°1/2019 du budget annexe « Ports » votée en date du 25 novembre 2019,

Considérant l'avis du conseil portuaire du 5 décembre 2019,

Entendu l'exposé de monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal

APPROUVE la décision modificative n° 2/2019 du budget « Ports », comportant les écritures d'ajustement du budget 2019 ci-dessous :

Partie fonctionnement :

Chapitre	Dépenses	Recettes
011 Charges à caractère général	-47 188 €	
012 Charges de personnel	-4 746 €	
65 Autres charges de gestion courante	-100 €	
67 Charges exceptionnelles	-1 000 €	
68 Dotation aux provisions	53 034 €	
Total exploitation	0 €	0 €

Partie investissement :

Chapitre	Dépenses	Recettes
10 Dotations, fonds divers et réserves		-292,38 €
13 Subvention d'investissement		121 000,00 €
16 Emprunts en euros		-120 707,62 €
Total investissement	0 €	0 €

Adopté à l'unanimité

IV – 10 – 2019 / TRAVAUX D'ANCRAGE DES PONTONS SUR PIEUX AU PORT DE GRAVETTE : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT

Vu les articles L 2334-32 à L 2334-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget annexe « ports » primitif 2019,

Vu la Commission permanente du Département en date du 14 novembre 2019 décidant d'attribuer à la commune de la Plaine sur Mer une subvention d'investissement de 121 000 € pour la remise à niveau des équipements portuaires,

Considérant la volonté communale d'effectuer des travaux d'ancrage des pontons sur pieux pour sécuriser leurs accès,

Considérant le coût de l'opération de 153 224,27 € HT,

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires afin de solliciter le versement de la subvention auprès du Département.

- **VALIDE** le plan de financement des travaux de la remise à niveau des équipements portuaires « Ancrage des pontons sur pieux » (annexe DCM IV-10-2019).

Adopté à l'unanimité

V – 10 – 2019 / RATTACHEMENT DES CHARGES ET DES PRODUITS A L'EXERCICE – BUDGETS ANNEXES M14

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article D 2342.10,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 et notamment son chapitre 4, tome 2, relatif aux opérations de fin d'exercice,

Considérant que les budgets annexes « Cellules commerciales » et « panneaux photovoltaïques » ne comportent pas de rattachements des charges et produits,

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal

DECIDE de dispenser le rattachement des charges et produits des deux budgets annexes M14 « cellules commerciales » et « panneaux photovoltaïques ».

Adopté à l'unanimité

VI – 10 - 2019 / ZAC EXTENSION DU CENTRE-BOURG : CRAC AU 31/12/2018 (COMPTE-RENDU D'ACTIVITE A LA COLLECTIVITE)

Vu l'article L.1523-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.300-5 du Code de l'urbanisme,

Vu le compte rendu d'activités à la collectivité (CRAC) arrêté au 31 décembre 2018 pour l'opération d'aménagement « ZAC Centre-bourg », concédée à Loire-Atlantique Développement SELA,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal

APPROUVE le compte rendu d'activités à la collectivité (CRAC) arrêté au 31 décembre 2018, tel qu'il est annexé à la présente délibération (Annexe DCM VI-10-2019), intégrant :

- le bilan prévisionnel de l'opération fixé à 13 350 116 € à ce stade de l'opération
- la trésorerie cumulée au 31 décembre 2018 d'un montant de – 65 519 €

Adopté à l'unanimité

VII – 10 – 2019 - PROJET D'AMÉNAGEMENT ROUTE DE LA PRÉE : DEMANDE DE SUBVENTION DSIL

Vu l'article L.2334-42 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif communal 2019,

Vu la nécessité de réaliser les travaux d'aménagement de la route de la Prée,

Considérant l'éligibilité possible du projet à la Dotation de Solidarité à l'Investissement Local (DSIL),

Considérant le coût prévisionnel des travaux estimés à 323 295 € HT,

**Après en avoir délibéré,
le Conseil municipal**

APPROUVE le projet d'aménagement « route de la Prée » et son plan de financement tel qu'il est annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la Dotation de Solidarité à l'Investissement Local (DSIL) 2020 à son taux maximal pour aider la commune à financer son projet.

Adopté à l'unanimité

VIII – 10 – 2019 - PROJET DE RÉNOVATION DU BEFFROI DE L'ÉGLISE : LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Vu les articles L 2334-32 à L 2334-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de réaliser les travaux de rénovation du beffroi de l'église « Notre-Dame de l'Assomption »,

Vu l'éligibilité du projet à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

Vu le coût prévisionnel des travaux estimé 189 000 € HT,

**Après en avoir délibéré,
le Conseil municipal**

APPROUVE le projet de rénovation du beffroi de l'église pour un montant estimatif de travaux de 189 000 € HT.

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération au budget 2020.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation pour réaliser les travaux, à signer le marché à l'issue de celle-ci et les éventuels avenants dans la limite des crédits disponibles pour cette opération et dès lors que le montant des modifications est inférieur à 15 % du montant initial du marché.

SOLLICITE une subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2020 à son taux maximal.

VALIDE le plan de financement annexé à la présente délibération (Annexe VIII-10-19).

Adopté à l'unanimité

INTERCOMMUNALITE

IX – 10 – 2019 -TRANSFERT APS/ALSH : MISE A DISPOSITION AUPRES DE LA COMMUNE DES AGENTS TRANSFERES

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment son article L5211-4-1,

Vu la délibération du Conseil municipal du 13 décembre 2018 approuvant la définition de l'intérêt communautaire des compétences de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz,

Considérant que les agents du service Accueil périscolaire et Accueil de loisirs sans hébergement seront transférés au 1^{er} janvier 2020 à Pornic Agglo Pays de Retz,

Considérant l'intérêt que représente, pour la bonne organisation des services, la mise à disposition des agents transférés, au bénéfice de la commune, afin de continuer à assurer les missions de compétences communales à savoir : l'animation de la pause méridienne, les affaires scolaires, le Conseil Municipal des Enfants,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 13 septembre 2019,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré,
le Conseil municipal**

AUTORISE M. Le Maire à signer, telle qu'elle est annexée à la présente délibération, la convention de mise à disposition, au bénéfice de la commune, des agents du service Accueil périscolaire et Accueil de loisirs sans hébergement transférés au 1^{er} janvier 2020 à Pornic Agglo Pays de Retz, afin d'assurer la bonne organisation de missions communales.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur Le Sous-Préfet et à Monsieur le Président de Pornic Agglo Pays de Retz.

Adopté à l'unanimité

PERSONNEL COMMUNAL

X – 10 – 2019 / MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : TRANSFERTS PORTS ET PEEJ

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son l'article 34 prévoyant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ; il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Vu la délibération du Conseil municipal du 21 octobre 2019 modifiant le tableau des effectifs,

Concernant le transfert de compétences Petite enfance/enfance/jeunesse :

- *Vu la délibération du Conseil municipal du 13 décembre 2018 approuvant la définition de l'intérêt communautaire des compétences de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz,*
- *Considérant la nécessité de supprimer un emploi de Responsable de l'Accueil Périscolaire et de Loisirs, animateur principal de 1^{ère} classe, en raison de la mutation de l'agent occupant ce poste vers la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz depuis le 1^{er} décembre 2019,*
- *Considérant la nécessité de supprimer quatre emplois d'animateur, adjoints d'animation principaux de 2^{ème} classe, en raison du transfert de ces quatre agents vers la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz à compter du 1^{er} janvier 2020,*
- *Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 13 septembre 2019,*
- *Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Nantes en date du 12 décembre 2019,*

Concernant le transfert de compétences Ports :

- *Vu les délibérations de la Commission permanente du Département et du Conseil municipal de la Plaine sur Mer en date du 24 juin 2019 approuvant la création du futur syndicat mixte des ports de pêche et de plaisance de Loire Atlantique,*
- *Considérant la nécessité de supprimer un emploi de Maitre de Port, technicien principal de 1^{ère} classe, en raison de l'admission à la retraite de l'agent occupant ce poste à compter du 1^{er} janvier 2020,*
- *Considérant la nécessité de supprimer deux emplois d'agent portuaire, adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe, en raison du transfert des deux agents vers le Syndicat mixte des ports de pêche et de plaisance de Loire-Atlantique à compter du 1^{er} janvier 2020,*
- *Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 13 septembre 2019,*
- *Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Nantes en date du 26 septembre 2019,*

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré,
le Conseil municipal**

DECIDE de supprimer :

- *un poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet,*
- *deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,*
- *un poste d'animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet,*
- *un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet,*

- deux postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 32 heures hebdomadaires,
- un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 28 heures hebdomadaires.

DIT que ces suppressions prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2020, et que la présente délibération sera transmise à Monsieur Le Sous-Préfet et à Madame la Comptable publique.

Adopté à l'unanimité

COMMUNICATIONS DIVERSES

DEMISSION CATHERINE DAUVE

Catherine DAUVE a fait connaître le 5 décembre dernier sa décision de démissionner du Conseil municipal.

FETE DE LA SAINTE BARBE

Le centre d'incendie et de secours de Préfailles / La Plaine sur Mer fête la Sainte Barbe le **samedi 14 décembre** :

- 10h30 : dépôt de gerbe au cimetière de la Plaine sur Mer
- 11h30 : revue de personnel sur le parking de la Poste
- 12h30 : discours et vin d'honneur à la salle des Fêtes

VŒUX DU MAIRE A LA POPULATION

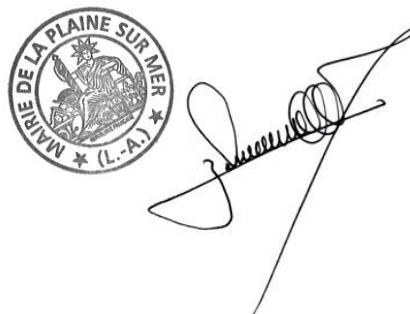
Les vœux du maire à la population se tiendront le **samedi 18 janvier à 16h00**, à la salle des fêtes, Espace Sports et Loisirs.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

- Lundi 27 janvier, 20h30

La séance est levée à 00h05.

Le Maire,
Michel BAHUAUD

The image shows the official seal of the Municipality of La Plaine sur Mer (L.A.) on the left, which is circular and contains a coat of arms. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Michel Bahuaud'.